

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD087-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PERIMOUV' : NOUVELLE ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN 2019

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

OBJET : PERIMOUV' : NOUVELLE ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le schéma cyclable du Grand Périgueux adopté en octobre 2018 a établi une stratégie et une politique vélo à suivre pour les dix prochaines années à l'échelle des 43 communes du Grand Périgueux en confortant les aménagements existants et en offrant une vision nouvelle de l'architecture du réseau cyclable.

Que parmi les orientations et préconisations qui en sont ressorti, il s'est avéré que les déplacements utilitaires (domicile-travail / lieu d'études) étaient une des cibles privilégiées afin d'enrayer la congestion automobile et tendre vers un report modal en faveur du vélo sans exclure pour autant les autres motifs de déplacements liés aux loisirs et au tourisme qui peuvent constituer une force d'attractivité pour le territoire.

Qu'afin d'encourager et d'inciter ces cibles à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens le schéma cyclable a révélé que l'aménagement d'itinéraires cyclables était essentiel mais ne suffirait pas à répondre aux besoins et aux attentes pressenties de la population.

Qu'à ce titre, les ambitions issues du schéma cyclable ont donc fixées un objectif de création d'un service de location de 400 vélos dans 4 ans avec un rythme de déploiement d'environ 100 vélos par an.

Considérant que conformément au calendrier de la mise en place de ce service de location, les 110 premiers vélos ont été mis en location à partir du 1^{er} juin 2019.

Qu'il est apparu que le besoin de la population face à ce nouveau dispositif était important dans la mesure où l'ensemble des vélos de cette première vague ont trouvé un locataire en moins d'une semaine. Face à cette demande, une liste d'attente a été ouverte, elle enregistre à fin septembre 160 personnes en pré-réservation.

Qu'il s'agit exclusivement des vélos à assistance électrique.

Considérant que parallèlement à ce dispositif de location, il a été mise en place, conformément aux objectifs du schéma cyclable, une aide grand public à l'achat de vélo à assistance électrique d'un montant de 250 euros à valoir auprès de vélocistes locaux partenaires.

Que 100 chèques ont été mis à disposition dès le 1er juin et en 72h l'ensemble des chèques avaient été distribués et en moins d'un mois, 50 vélos avaient été achetés. Les chèques ayant une validité de 3 mois avant d'être réattribués s'ils ne sont pas utilisés. Ainsi, à la fin des 3 premiers mois 84 chèques ont été utilisés.

Que face à cet engouement qui ne semble pas diminuer et afin de ne pas décourager des personnes à modifier leurs modes de déplacement du quotidien il est proposé d'anticiper la programmation du schéma cyclable en achetant dès à présent 100 vélos à assistance électrique et en émettant 50 chèques d'aide à l'achat d'un VAE d'un montant de 250 euros. De plus, il est proposé, au regard des délais de commande, l'achat de 100 VAE supplémentaires à compter de début 2020 pour arriver à un total de 300 vélos en location.

Considérant que de plus, conformément aux ambitions du Plan Global des Déplacements (PGD) il est proposé que parmi la commande des nouveaux vélos, 30 vélos soient fléchés à destination des entreprises et des administrations pour favoriser l'accompagnement des personnels face à la mobilité.

Que cette nouvelle opération représente ainsi une enveloppe financière de 120 000 euros HT pour l'acquisition des vélos et 12 500 euros pour les chèques d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Que l'ensemble des critères et de la tarification inhérente au dispositif des


LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver l'acquisition de 100 nouveaux vélos à assistance électrique pour 2019 et d'approuver l'acquisition de 100 nouveaux à assistance électrique pour début 2020 ;
- Décide d'approuver la réémission de 50 chèques d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant unitaire de 250 euros ;
- Décide d'inscrire les crédits afférents à cette opération pour un montant estimatif de 132 500 euros pour 2019 et d'une somme identique pour 2020 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférent à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	07 OCT. 2019	Pour extrait conforme	07 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	07 OCT. 2019	Périgueux, le	07 OCT. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190926-DD0872019-DE